



Scan Me

LUSSERY-VILLARS INFO



Juillet - août 2026

C'est l'été



Du 21 juin au 23 septembre 2026, c'est l'été !

La saison la plus chaude de l'année est aussi le moment de la dolce vita. Les températures grimpent, vacances au bord de l'eau ou en montagne commencent et l'envie de profiter est partout.

C'est la période où l'on n'a qu'un seul mot d'ordre : profiter !!

Profitez avant la rentrée et avant le ciel gris de l'automne. Pour ce faire, faites comme ce petit loup, protégez-vous et reposez-vous !

Législature 2026 – 2031

Dans sa séance du 9 juin, la Municipalité a décidé de répartir les dicastères pour la législature 2026 -2031 :

Municipalité de Lussery-Villars - Législature 2026-2031					Valable dès le 01.07.2026
 Stutzmann Yvan Syndic 079 655 53 49 yvan.stutzmann@lussery-villars.ch Suppléant Christian Liard	 Liard Christian Vice-Syndic 079 339 77 52 christian.liard@lussery-villars.ch Suppléant Carmine Ciaramella	 Ciaramella Carmine Municipal 079 101 03 31 carmine.ciaramella@lussery-villars.ch Suppléant Yvan Stutzmann	 Gatabin Jean-François Municipal 079 679 35 11 jean-francois.gatabin@lussery-villars.ch Suppléant François Weihs	 Weihs François Municipal 079 220 73 94 francois.weihs@lussery-villars.ch Suppléant Jean-François Gatabin	
Dicastères Administration générale Finances Police Urbanisme / Transport Développement durable Valorisation du patrimoine immobilier Manifestations	Dicastères Déchets Déchetterie mobile Protection civile Bâtiments communaux Tourisme	Dicastères Ecoles Social Petite enfance Bibliothèque / Local des jeunes Ludothèque Eglises	Dicastères STEP Réseau d'eau et égouts / BH Vy-de-Mauraz Forêts Cimetières Place de jeu SDIS	Dicastères Routes / Eclairage public Voirie Domaines Police des constructions	
Délégations ARGdV, Comité ASIVenoge, Président assoc. Musée du Cheval Amis du Château de La Sarraz Vy-de-Mauraz, Président Assoc.	Délégations ASIVenoge, Codir ASICoPe, Codir AIPCV, Codir ARASPE - ARGdV ORPC - Valorsa - Cridec	Délégations ASICoPe - ASIVenoge ARASPE, Codir ASPMAD EHNV - AJERCO - ARASPE	Délégations Vy-de-Mauraz, Codir SDIS Venoge Grpt forestier Les Grands Bois AIPCV ASPIC		

Administration communale - Rte de Cossonay 23 - 1307 Lussery-Villars - Tél : 021 862 25 35
administration@lussery-villars.ch - www.lussery-villars.ch

Heures d'ouverture : Mercredi de 17h00 à 19h00 - Jeudi de 9h00 à 12h00
 En dehors de ces heures, **sur rendez-vous** au 079 659 51 79



Le bureau communal sera fermé :
du lundi 20 au 24 juillet 2026 – jeudi 30 juillet 2026
du 24 août au 4 septembre 2026.



Les brèves et communications de la Municipalité



- **Fête Nationale du 1^{er} août 2026** : Venez passer une belle soirée avec nous ! Informations et inscriptions avec le bulletin inséré.
- **Légalisation de signatures** : En vertu des articles 626, 627 et 628 du code de procédure civile, **cette compétence est donnée exclusivement au notaire** pour les signatures privées et le bureau des Contrôle des habitants n'est pas habilité à le faire.

Propreté des routes

Les usagers des routes et chemins communaux (domaine public) qui les salissent ou les endommagent sont tenus de les nettoyer, en application de la loi sur les routes (LROU), article 30 ainsi que l'art. 55 du règlement de police. A défaut, l'autorité procède au nettoyage aux frais de la personne responsable.

Il en est de même pour les déjections canines qui doivent être ramassées par les propriétaires de chiens, qui peuvent trouver des sachets sur tout le territoire communal.

Nous remercions toutes les personnes qui prennent les mesures pour garantir la propreté de nos routes et chemins. La Municipalité préfère rappeler les dispositions en vigueur plutôt que de sanctionner les éventuels contrevenants.

Emondage des haies et élagage des arbres



La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes :

Emondage des haies :

- a) à la limite de propriété : hauteur 2 m ;
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m. de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires concernés par ces directives voudront bien exécuter les travaux **avant le 31 août 2026**. Ces directives s'appliquent également entre parcelles privées (selon code rural et foncier (CRF) du 7 décembre 1987). **Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**

Assemblée Conseil général du 30.06.2026

L'assemblée du Conseil général s'est réunie à la salle des Vergers, présidée par Laura Carosella.

Les préavis ci-dessous ont été acceptés :

Préavis 01-2026 : Comptes 2025.

Préavis 02-2026 : Rapport de gestion 2025.

Préavis 03-2026 : Demande de crédit complémentaire au budget 2026 pour la mise en conformité de la signalisation et du marquage routier, aménagement d'un passage piéton et modification du carrefour de Lussery. A l'exception du point 3, modification du Carrefour de Lussery et du point 4 pose des potelets.

Préavis 04-2026 : Demande de crédit complémentaire au budget 2026 pour la réparation de l'horloge, place de Lussery.

Préavis 05-2026 : Remplacement d'une conduite au cimetière de Lussery.



Sortie des Tamalous 05.06.2026

23 Tamalous ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour la traditionnelle sortie des plus de 70 ans ! La commune compte 44 Tamalous. Une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous lors de cette journée.

Départ depuis l'Auberge communale à 9h00 après un café-croissant, où le chauffeur du car de la compagnie Buchard nous attendait pour nous accompagner tout au long de la journée.



Arrivée à Orsières : entrée et visite guidée de la laiterie d'Orsières. Après avoir été équipé, début de la chouette visite et belle expérience de l'intérieur de l'établissement, de la réception du lait jusqu'à la cave des vieux fromages. Ensuite, une dégustation des différents fromages ainsi qu'une raclette à volonté nous ont été servis.



Puis, déplacement jusqu'à Champex-Lac, surnommé le « Petit Canada ». Une petite équipe s'est dégourdi les jambes en faisant le tour du lac avant de se retrouver pour un goûter au restaurant de l'Hôtel du Glacier.

Puis retour chez nous vers 16h15 avec une dernière halte surplombant le Lac Léman. Le traditionnel « coup de blanc du patron » nous a été offert par notre chauffeur Jorge.

Nous avons passé une belle journée et la bonne humeur était au rendez-vous !
Merci à toutes et tous !





Prévention solaire

« Protégez-vous du cancer de la peau »

Chaque année en Suisse, près de 3'500 personnes contractent un mélanome et quelque 25'000 un cancer de la peau non-mélanome. Notre pays a le taux de cancer de la peau le plus élevé au monde. L'Office fédéral de la santé (OFSP), la Ligue suisse contre le cancer (LSC), la Suva et la Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV) conduisent une action commune au niveau national pour améliorer la protection contre les UV et réduire à long terme l'incidence du cancer de la peau.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site officiel de la campagne : www.gegen-hautkrebs.ch

La police nous informe... Prestations abusives à domicile

Dans ce type d'arnaque, les escrocs viennent directement au domicile des victimes pour leur proposer des services ou des produits. Ces offres sont dans la plupart des cas des arnaques.

Quelles sont les principales arnaques à domicile ? Avec les beaux jours, les offres de services à domicile, telles que les nettoyages de façades, toits et volets, se multiplient. Ce sont souvent des individus itinérants qui proposent ces services. Pour gagner la confiance de leurs victimes, ces escrocs utilisent des véhicules avec des plaques d'immatriculation suisses.

Elles et ils ciblent principalement les personnes âgées et leur proposent des tapis ou des services d'entretien à des prix exorbitants. Dans un premier scénario, les escrocs empochent l'argent du service sans le réaliser. Mais il se peut que les escrocs effectuent le travail. Il est souvent de mauvaise qualité et ne correspond pas à ce qui était convenu. Dans certains cas, le devis initial paraît relativement raisonnable, mais une fois les travaux terminés, les auteurs et auteures exercent une pression sur leurs proies en exigeant des montants démesurés.

Quels sont les autres risques que vous encourez en acceptant l'offre des escrocs ? Ces escrocs peuvent aussi profiter de l'occasion pour vous dérober de l'argent et des objets de valeur.

Quels conseils suivre pour se protéger contre les arnaques à domicile ? Accueillez uniquement des ouvrières et des ouvriers ayant pris rendez-vous avec vous. Acceptez uniquement les offres de services de la part d'entreprises reconnues que vous avez préalablement sollicitées. Comparez l'offre des prétendus ouvriers avec les prix du marché. Si la différence est trop significative, méfiez-vous. En cas de doute, demandez les coordonnées de l'entreprise et vérifiez-les immédiatement.

- ✓ Évitez de discuter avec ces individus, car elles et ils cherchent à vous distraire.
- ✓ Verrouillez toujours la porte de votre domicile, que vous soyez là ou non.
- ✓ Conservez seulement une petite quantité d'argent et peu d'objets de valeur chez vous.
- ✓ En cas d'offre suspecte, notez tous les détails et contactez la police au 117.
- ✓ Informez les personnes âgées de votre entourage à propos de ces arnaques.



Carnet bleu

Evan est né le 25 juin, parents Ysaline et Romain Schmid. Félicitations aux parents et bienvenue à ce nouveau p'tit loup.

La Sarraz, Les Jeudis du Château : concerts dans les parcs du château - www.les-jeudis.ch
Chevilly, course inclusive "Myrun4help" : dimanche 23 août 2026 - www.myrun4help.ch



La Municipalité et le personnel communal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

